

# SERA

## Règles de l'air



12 Octobre 2017, p3



Accélère la prise en compte par l'ATC.

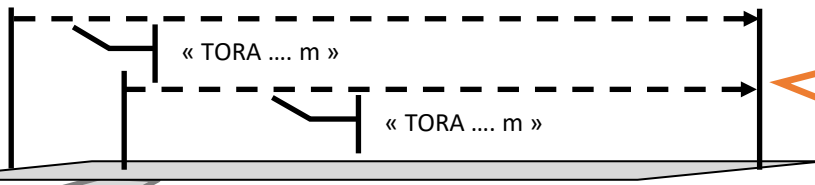
[SERA.14090]

Procédure d'écart de route pour cause météo :

Pour indiquer qu'une priorité est demandée et hâter la réponse de l'ATC :

« Déviation météo demandée » (« WEATHER DEVIATION REQUIRED », si nécessaire 3 x « PAN PAN ».

En vol



Le terme TORA est utilisé (...m disponibles), du seuil comme d'un point d'attente.

Sur la piste

« Point d'attente »

Le point d'arrêt cède la place au point d'attente (holding point).

Approche et remise des gaz (IFR)  
Décollage et atterrissage (VFR & IFR)

L'ATC doit permettre l'interception du glide par en-dessous, si l'altitude est différente de celle publiée, l'ATC doit le signaler explicitement.

L'avion n'aura pas à monter pour rejoindre l'altitude de remise des gaz : « annuler l'approche ».

L'avion devra monter pour rejoindre l'altitude de remise des gaz : « remettez les gaz ».

ATC : « Maintenez 4000 ft jusqu'à l'interception du glide (je confirme 4000 ft) »

ATC : « Annulez approche cause (xxxx), maintenez 3000 ft, prévoyez guidage ILS piste 27 » »

FAF, par ATC

FAF

Approche annulée

Remise des gaz

« Piste 27, autorisé atterrissage, vent 280/10 KT »

« Piste 27, autorisé décollage, vent 280/10 KT »

La piste est indiquée avant l'autorisation de décollage ou d'atterrissage.

[AltMoc DSNA/DSAC 2017/06/06 - SERA - AMOC FR N°01]

[Appendice 1 de l'arrêté 2102/2014 modifié, consignes DO] [SERA Appendice 1]